

Arrêté temporaire de
déménagement
n° 23-AT-0803

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE.

Portant réglementation du
stationnement
boulevard du Couchant
du 23/09/2023 au 24/09/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R.417-10

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -EF/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant que Madame Ribeiro Florencia va procéder à un déménagement au 58 boulevard du Couchant,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement afin de maintenir la sécurité publique,

ARRÊTE


Article 1 : À compter du 23/09/2023, 12h00 et jusqu'au 24/09/2023, 14h00, le stationnement des véhicules est interdit sur 2 emplacements de stationnement situés face au n°58 du boulevard du Couchant. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de déménagement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation de stationnement interdit ainsi que le présent arrêté devront être mis en place au minimum sept jours avant le début du déménagement par Madame Ribeiro Florencia pour information. Madame Ribeiro Florencia devra également s'assurer quotidiennement que les panneaux n'ont pas été déplacés ou enlevés.

Article 3 : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances par Madame Ribeiro Florencia, si nécessaire le renvoi des piétons sur trottoir opposé, s'effectuera par les traversées existantes.

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par Madame Ribeiro Florencia.

Article 5 : Madame Ribeiro Florencia est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

MAIRIE DE NANTERRE, le 5 Septembre 2023
Le Maire de NANTERRE

Erick JARRY



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE
DLTP (MAIRIE DE NANTERRE)
Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
Service Déplacements

Madame Ribeiro Florencia (ribeiroflorencia@hotmail.com)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.